

Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !

Déclaration du groupe CGT

Cet avis a suscité de nombreuses discussions et fait émerger des opinions diverses sur les conceptions du développement social, économique, politique de notre agriculture.

Cependant, cet avis souligne des dimensions intéressantes.

Il met notamment en avant le phénomène de concentration agraire qui constitue de fait un obstacle à l'installation. Le marchandage des terres donne pleins pouvoirs à une minorité et conduit à une concentration et un accaparement des terres. Cela pose véritablement la question du type de développement des agricultures. Cette concentration et un marché foncier sans maîtrise publique ne sont pas sans effet sur l'installation, mais également sur l'emploi dans une agriculture intégrée aux lois du marché capitaliste, sur l'explosion des emplois précaires, faiblement rémunérés comme il en est fait état dans cet avis. La crise sanitaire du Covid a mis en lumière ce point avec une agriculture paralysée par le manque de travailleurs bien formés et bien rémunérés.

De plus, il met en avant les insuffisances et les dérives d'un outil politique d'aménagement agricole et rural tel que les SAFER et reprend avec justesse une constatation faite dans un rapport de la Cour des Comptes de 2014 qui souligne « qu'un nombre croissant de pratiques et de montages juridiques, généralement réalisés à des fins d'optimisation fiscale, peut conduire à faire échec à la mission de transparence du marché foncier rural qui incombe aux SAFER ».

Globalement, il est même reconnu que « progressivement, certains choix politiques, la mondialisation et le durcissement des règles internationales et infra européennes relatives à la concurrence, ont conduit à démanteler la plupart des dispositifs ». Les politiques de dérégulation et de libération des marchés agricoles favorisent une spéculation effrénée sur les denrées agricoles au détriment d'un développement de l'installation pour une agriculture intensive en emplois qualifiés et bien rémunérés.

Enfin, il est porté dans cet avis le fait que l'installation et la transmission ne peuvent être l'apanage des seules chambres d'agriculture ou des Jeunes agriculteurs, mais doivent être élargies au Comité régional installation notamment. Alors que la socialisation de l'agriculture s'accroît, la question de l'appropriation sociale et collective d'un facteur de production devant être reconnu comme bien public mondial se pose avec force.

Toutefois, nous considérons d'une part que le fait que des questions essentielles n'aient pu être tranchées, cela met en avant toutes les difficultés d'approche et les enjeux qui se posent dans le cadre d'une transmission ou d'une installation et d'autre part que les préconisations auraient gagné à être plus incisives.

Cependant, la CGT a voté le projet d'avis.